PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 janvier à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 14 janvier 2025

Secrétaire : M. MEUNIER Jérémie

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric, Mme LUNEAU Véronique, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien.

Absents excusés : Mme PLAIRE Alégria (pouvoir à M. Eric POISSON). M. BIGOT Florent



Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2024.

- **DEVIS OUEST OCCASION POUR UN FOUR MIXTE** :

Suite à la réunion du 17 décembre dernier, M. le Maire a obtenu le devis pour l'acquisition d'un four mixte à installer à la salle polyvalente.

Le montant du devis est de 2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC pour un four mixte 7 niveaux, marque EKA, d'occasion avec une garantie de 6 mois, livraison et montage compris.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

9 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

décide de procéder à l'acquisition du four et d'inscrire cette dépense au Budget Primitif de 2025.

- **COLIS AUX NOUVEAUX HABITANTS : VŒUX 2025** :

A l'occasion de la cérémonie des vœux du 18 janvier 2025 à 18 h, comme pour les années précédentes, il a été offert un colis de bienvenue aux nouveaux habitants arrivés à Cuhon en 2024, soit 6 colis.

Les colis ont été commandés au magasin GAM'VERT de Neuville pour un montant de 30 € environ par colis, avec une participation de 15 € du Comité des Fêtes et 15 € de la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A

9 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Donne son accord.

- **ADHESION AUX CROQUEURS DE POMMES ANNEE 2025** :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier des Croqueurs de Pommes de la Vienne ainsi que l'adhésion annuelle pour un montant de 30 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A

9 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

donne son accord pour l'adhésion aux Croqueurs de Pommes de la Vienne pour l'année 2025 pour un montant de 30 €

- **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT LOGICIELS COSOLUCE** :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prestataire de logiciels de la commune est COSOLUCE.

Le contrat d'abonnement prend fin au 31 décembre 2024 et il convient de se prononcer sur son renouvellement pour une durée de 3 ans, allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A

9 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

Donne son accord pour ce renouvellement pour une durée de 3 ans.

- **IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE RADIOTELEPHONIE MOBILE SFR** :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 13 janvier dernier, de SFR, un dossier d'information relatif à l'implantation d'une nouvelle installation de radiotéléphonie mobile, qui assurera l'accès aux services de téléphone mobile Bouygues Tetecom et SFR, à l'adresse suivante :
Lieu-dit « La Grave » à Cuhon sur la parcelle ZD 275.

A cette occasion, un registre de concertation du public est ouvert du 14 janvier 2025 au 04 février 2025 inclus.

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

- Annexe de la Mairie : Les travaux étant terminés, le Maire propose au Conseil Municipal, une visite de l'annexe. Suite au souhait du Conseil,- - de louer l'annexe de la Mairie, le Maire informe qu'il a fait réaliser un audit énergétique du bâtiment et qu'un organisme va proposer, gratuitement, une estimation du loyer.

- Club informatique : Le Maire informe que le Club informatique fonctionne désormais le mardi matin de 9h30 à 111h30 pour les personnes intéressées ; les enfants de l'école de Cuhon profitent également du matériel du Club mis à leur disposition le mardi après-midi.
L'association MSA Services Poitou propose d'organiser des ateliers « autonomie numérique » sur l'utilisation de la tablette, l'objectif est d'apporter un soutien aux personnes âgées vivant en milieu rural.
Cette association prévoit 10 séances qui se dérouleront les mardis après midi de 14h30 à 16h30 en avril, mai, juin et juillet 2025.

- Recrutement d'un agent intérimaire sur la période d'accroissement saisonnier d'activité : Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à un éventuel recrutement d'un agent intérimaire afin d'aider l'agent technique en place en cas d'accroissement saisonnier d'activité à raison de 1 à 2 jours par semaine sur la période de juin à octobre, soit 5 mois environ par an.
Le Conseil Municipal n'est pas hostile à cette proposition et doit penser à ce qu'il est possible de faire en fonction des besoins et du budget.